

MAISON DE L'ENFANCE STE BAUME MONT AUFEL

BILAN SYNTHETIQUE

Edition du : 01/01/2007 au 31/12/2007

Avec brouillard

Hors simulation

ACTIF	Brut	Exercice N		Net	N-1	PASSIF	Exercice N net	Exercice N-1 net
		Amortissements et provisions	Net					
Actif immobilisé :								
Immobilisations incorporelles						Capitaux propres		
- Fonds commercial						Capital		
- Autres						Ecart de réévaluation		
Immobilisations corporelles	19 471	6 838	12 633	14 916	Réserves :	- Réserve légale		
Immobilisations financières					- Réserves réglementées	- Autres		
TOTAL I	19 471	6 838	12 633	14 916				
Actif circulant :						Report à nouveau	102 286	87 165
Stocks et en-cours (autres que marchandises)						Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	1 902	15 121
Marchandises						Provisions réglementées		
Avances et acomptes versés sur commandes						TOTAL I	104 188	102 286
Créances :						Provisions pour risques et charges (II)		
Clients et comptes rattachés	4 118		4 118	2 967		Dettes	19 073	11 720
Autres	261 301		261 301	218 414		Emprunts et dettes assimilées		
Valeurs mobilières de placement						Avances et acomptes reçus sur commandes		
Disponibilités (autres que caisse)	31 276		31 276	59 581		Fournisseurs et comptes rattachés	25 553	33 269
Caisse						Autres	173 086	148 603
TOTAL II	296 696		296 696	280 961		TOTAL III	198 639	181 872
Charges constatées d'avance (III)	12 570		12 570			Produits constatés d'avance (IV)		
TOTAL GENERAL (I+II+III)	328 738	6 838	321 900	295 878		TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	321 900	295 878

MAISON DE L'ENFANCE STE BAUME MONT AUREL

Edition du : 01/01/2007 au 31/12/2007

COMpte DE RESULTAT SYNTHETIQUE

Avec brouillard

Avec simulation

CHARGES (Hors taxes)	Exercice N		Exercice N-1		PRODUITS (Hors taxes)	Exercice N		Exercice N-1	
	Net		Net			net		net	
CHARGES D'EXPLOITATION :									
Achats de marchandises									
Variation de stock (marchandises)									
Achats d'approvisionnement									
Variation de stock (approvisionnement)									
Autres charges externes		1 770 662		1 822 981		577 965		528 145	
Impôts, taxes et versements assimilés		62 207		40 671		36 176		28 616	
Rémunération du personnel		951 695		872 708		1 748		1 715	
Charges sociales		327 410		294 939					
Dotations aux amortissements		3 775		3 940					
Dotations aux provisions		19 073		11 720					
Autres charges									
Charges financières									
TOTAL (I)		1 534 823		1 406 960	TOTAL (I)	1 486 932		1 354 400	
CHARGES EXCEPTIONNELLES (II)		16			PRODUITS EXCEPTIONNELS (II)	49 831		67 690	
IMPOTS SUR LES BENEFICES (III)									
TOTAL DES CHARGES (I+II+III)		1 534 838		1 406 960	TOTAL DES PRODUITS (I+II)	1 536 762		1 422 090	
BENEFICE OU PERTE		1 902		15 121					
TOTAL GENERAL		1 536 740		1 422 080	TOTAL GENERAL	1 536 762		1 422 090	

LA MAISON DE L'ENFANCE
Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
Siège social : 6 Rue des Poilus
83470 SAINT MAXIMIN

RAPPORT GENERAL
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2007

Société PRADO AUDIT
Commissaire aux comptes
393 Avenue du Prado
13008 MARSEILLE

LA MAISON DE L'ENFANCE
Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
Siège social : 6 Rue des Poilus
83470 SAINT MAXIMIN

RAPPORT GENERAL
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2007

Mesdames , Messieurs ;

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 14 avril 2005 , nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2007 , sur :

- Le contrôle des comptes annuels de l'association LA MAISON DE L'ENFANCE tels qu'ils sont joints au présent rapport et dont le bilan et le compte de résultat font apparaître :

Un total de bilan de	321.900 euros
Un total de compte de résultat de	1.536.740 euros
Un excédent de	1.902 euros

- La justification de nos appréciations ;
- Les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi .

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration . Il nous appartient , sur la base de notre audit , d'exprimer une opinion sur ces comptes .

1 – Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives . Un audit consiste à examiner , par sondages , les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes . Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble . Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après .

Nous certifions que les comptes annuels sont , au regard des règles et principes comptables français , réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice .

2 – Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations , nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes sont raisonnables .

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels , pris dans leur ensemble , et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve , exprimée dans la première partie de ce rapport .

3 – Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé , conformément aux normes professionnelles applicables en France , aux vérifications spécifiques prévues par la loi .

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres adhérents sur la situation financière et les comptes annuels .

Fait à Marseille , le 19 mai 2008



Société PRADO AUDIT
Commissaire aux comptes
Inscrit à la Compagnie d'Aix-en-Provence

Marc CAMPANA
Mandataire social et Responsable technique